UNIVERSITÉ PARIS 8 VINCENNES-SAINT-DENIS

Direction Formation

Validation des Acquis de l'Expérience

La validation des acquis de l'expérience à l'Université Paris 8

Présentation des étapes
Guide du candidat VAE

Université Paris 8, Direction Formation - Formation continue, Alternance, VAE • 2, rue de la Liberté, 93526 SAINT-DENIS CEDEX
APE 8542Z • SIRET 199 318 270 00 238
Tél : 01 49 40 70 70 • Mail : vaep8@univ-paris8.fr • https://fc.univ-paris8.fr/

Les étapes de la VAE à l'Université Paris 8

Vous valorisez les apprentissages réalisés dans le parcours scolaire initial, les activités professionnelles, la formation tout au long de la vie, les activités sociales, associatives, militantes, culturelles et les réalisations personnelles afin d'obtenir totalement ou partiellement une certification sans suivre de cours.

1ère ÉTAPE Identification de votre projet

Pour identifier la certification en rapport direct avec vos activités, vos réalisations, votre niveau de responsabilité, les projets que vous élaborez et conduisez : consultez l'offre de formations sur **https://www.univ-paris8.fr/** et rendez-vous au Service Commun Universitaire d'Information et d'orientation de l'Université **Tel: 01 49 40 14 / 15 / 17**.

Une réunion est organisée deux fois par mois au Bureau VAE de l'Université Paris 8. A l'issue de cette réunion vous aurez des outils d'aide à la décision pour construire votre projet :

- Qu'est-ce que la VAE ?
- Les orientations et les modalités locales de l'accompagnement :
  - la démarche de bilan d'acquis,
  - les conditions matérielles et pratiques de la démarche,
- L'investissement et l'engagement personnel que nécessite cette démarche formative,
- Les modes de financement de la démarche et la contractualisation.

▶ Inscrivez-vous en ligne à une réunion d'information sur :
https://fc.univ-paris8.fr/la-reunion-d-information

Vous pourrez solliciter un entretien de conseil individualisé à la fin de la réunion.

2ème ÉTAPE Constitution d'une demande

- Vous avez identifié la certification en lien direct avec les compétences et connaissances développées lors de vos activités.
- Vous constituez une demande VAE à l'Université Paris 8, rendez-vous sur :

https://fc.univ-paris8.fr/les-etapes-de-la-vae et téléchargez :

- le dossier de demande VAE .

Vous pouvez constituer une demande à tout moment de l'année.

Le traitement de votre demande est sans frais.

▶ Une notification de recevabilité administrative est émise par la Présidence de l'Université au regard de votre expérience et du lien direct de vos activités avec la certification.

▶ Un avis de faisabilité pédagogique est émis par un ou des enseignants quant à la pertinence de votre engagement dans la démarche.

▶ En cas d'avis favorable, nous vous proposons un accompagnement méthodologique à la constitution de votre dossier VAE.

3ème ÉTAPE Elaboration d'un dossier VAE

Vous constituez un dossier de Validation des Acquis de l'Experience donnant à voir et prouvant vos acquis. Le portefeuille d'acquis comprend l'analyse détaillée de vos expériences, vos acquis explicités et formalisés, les preuves nécessaires et vos réalisations significatives.

- Le bureau VAE vous propose un accompagnement formatif, une trame de dossier facilitatrice et des outils méthodologiques spécifiquement adaptés au contexte universitaire.
- Le bureau VAE contractualise avec vous le cadre et les conditions de votre accompagnement et de votre rencontre avec le jury.

4ème ÉTAPE Entretien avec un jury

- Vous vous entretiendrez avec les membres du jury VAE qui évalueront vos compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'obtention de la certification,
- Le jury constate ou non l'adéquation entre l'ensemble de l'expérience et les exigences du diplôme visé, il décide de l'attribution ou de la non-attribution de la certification,
- En cas de non-attribution, le jury fera une ou plusieurs prescriptions (travail complémentaire, mémoire, cours, stage...) à réaliser.

Les jurys ont lieu tout au long de l'année.

- Nous vous aidons à préparer cet entretien.
- Nous constituons et organisons le jury avec les enseignants.
- Nous suivons la réalisation des prescriptions en cas de non-attribution.

Les dispositifs financiers d'aide à la démarche VAE

Suivant votre statut (salarié, demandeur d'emploi...)

- Le plan de formation de developpement des compétences de votre entreprise, renseignez-vous auprès de votre employeur
- Le Compte Personnel de Formation (CPF)
- Transition Pro de votre Région.

Pour les demandeurs d'emploi

- Le chéquier VAE du Conseil Régional, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle Emploi

Nous vous informons dans la recherche de la solution la plus adaptée.

L'accompagnement formatif à l'élaboration du portefeuille d'acquis

L'accompagnement s'inscrit dans une démarche formative. Un travail réflexif de réappropriation personnelle de vos expériences, un travail d'identification de vos acquis, un travail de mise en lien avec les descriptifs du diplôme sont initiés. L'accompagnement facilite l'écriture de l'expérience et la prise en compte des attentes universitaires. Il aide à prendre du recul avec ses activités et pratiques.

➔ Deux ateliers méthodologiques collectifs sont proposés :

Atelier méthodologique n°1 - 1 jour

- Proposition d'une trame du portefeuille d'acquis,
- Appréhension des cinq domaines d'apprentissage, visés par le portefeuille d'acquis,
- Identification du cursus d'études initial, des formations formelles, non formelles,
- Repérage des expériences significatives,
- Identification des missions principales d'une réalisation, d'une conduite de projet,
- Expérimentation du récit d'une de vos réalisations majeures.

Atelier méthodologique n°2 - 1 jour

- Mise en commun interactive du travail réalisé par chacun,
- Echanges et questionnements sur les analyses de conduite de projets et réalisations en cours d'écriture,
- Introduction des méthodologies utilisées, des références mobilisées dans l'analyse des réalisations,
- Bibliographie à l'Université,
- Compréhension des attentes d'un jury universitaire.

➔ Un accompagnement individuel :

- Des rencontres, un suivi par mail et téléphone, permettent de finaliser le portefeuille d'acquis, d'organiser les preuves et de préparer la rencontre avec le jury,
- Nous relisons vos écrits, vous proposons un « retour » sous la forme de questionnements et de commentaires destinés à faciliter la formalisation, la prise de distance,
- Vous vous rendez en bibliothèque et lisez les auteurs importants quant au diplôme choisi.

Université Paris 8
Direction Formation - Formation continue, Alternance, VAE
2, rue de la Liberté 93526 SAINT-DENIS CEDEX

Tel. 01 49 40 70 70 - Mail : vaep8@univ-paris8.fr

https://fc.univ-paris8.fr/les-etapes-de-la-vae

Métro Ligne 13 - Terminus Saint Denis Université